

OBJET

N° 07/2019

Adhésion au Syndicat
Mixte des Inforoutes

Ainsi fait et délibéré les jour, mois
et an susdits
Pour extrait certifié conforme

Le Président
Olivier AMRANE.



Document transmis à la Sous-
Préfecture de TOURNON

le.....
publié et notifié

le.....
ACTE RENDU EXECUTOIRE
(Article L.2131-1 DU CGCT)

Le Président
Olivier AMRANE.

REÇU À LA
SOUS-PRÉFECTURE
DE TOURNON-SUR-ROÑNE LE

27 FEV. 2019

L'an deux mille dix-neuf, le dix-neuf février, le Comité du Syndicat dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à **Boffres**, sous la présidence de Monsieur Olivier AMRANE.

Nombre de membres en exercice : 46

Nombre de membres présents : 31

Qui ont pris part au vote : 34 (3 pouvoirs)

Date de convocation du Comité : 07 février 2019

Présents votants : MM. Olivier AMRANE (pouvoir Philippe PONTON), Christian ALIBERT, Marcel JULIEN, Gilbert DEJOURS, Fabrice BASSET, Philippe BONNEFOY (pouvoir Daniel DUFOUR), Daniel GUEZE, Raymond RAVAGE (suppléant Dominique DUPRET), Gilbert BOUVIER, Gérard GLORIEUX, Daniel BLACHE, Christophe FRACHON, Guy FAURE, Laurent BRUNEL, Michel CIMAZ, Bernard BERGER, Jean-Pascal PEREYRON, Alain BOS, Daniel FAYARD, Éric BOURRY, Gilles BRUN, Gilles LEBRE, Jean-Marc SITAR, Pierre LUYTON, Jacques-Henri ROCHE, Gérard CHAPUIS, Christian AUDEMARD (pouvoir Patrice POMMARET), Marcel FRECHET et Mmes Éliane BLACHE, Ghislaine CHAMBON, Thérèse PRALY.

Absents excusés : MM. Philippe PONTON (pouvoir Olivier AMRANE), Antoine DE PAMELONNE, Dominique DUPRET (suppléant Raymond RAVAGE), Daniel DUFOUR (pouvoir Philippe BONNEFOY), Laurent COURBIS, Michel REYNAUD, Stéphane LAFAGE, Patrick DERIVAZ, Michel DELOCHE, Michel MOULIN, Stephan CHABOUD, Michel BRET, Fabrice CHIROUZE, Hervé COULMONT, Patrice POMMARET (pouvoir Christian AUDEMARD) et Yohan BLANCHARD.

Secrétaire de séance : Mme. Éliane BLACHE.

LE RAPPORTEUR : Monsieur Olivier AMRANE, Président,

Monsieur le Président informe le Comité Syndical de la création du Syndicat Mixte des Inforoutes en 1995 et de sa dernière modification statutaire par arrêté interpréfectoral en date du 17 juillet 2013. Il expose le projet des Inforoutes et donne lecture des statuts de ce Syndicat Mixte ainsi que des conditions d'adhésion fixées. Monsieur le Président demande au Comité Syndical de délibérer.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré :

- **approuve** les statuts du Syndicat Mixte des Inforoutes.
- **décide** l'adhésion du syndicat à ce syndicat,
- **désigne** (1 titulaire + 1 suppléant)
 - Gilbert BOUVIER
 - Daniel BLACHE

pour représenter le syndicat au Comité Syndical.

- **charge** le Président de faire une demande d'adhésion auprès de Monsieur le Président du Syndicat Mixte des Inforoutes.